

# CLORVANTE® 25 WDG

**UN EXCELLENT AJOUT POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES DANS LES CÉRÉALES.**



## CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

- Un herbicide sélectif de prélevée et de postlevée pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer.
- Un excellent choix de produits d'association pour maximiser l'efficacité.
- Une période d'application flexible – utiliser Clorvante® 25 WDG à l'automne ou au printemps.

## PRINCIPALES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES OU RÉPRIMÉES\*

|                                                              |                         |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Laiteron potager                                             | Renouée scabre          |
| Gaillet gratteron                                            | Amarante à racine rouge |
| Céraiste vulgaire                                            | Bourse-à-pasteur        |
| Saponaire des vaches                                         | Tabouret des champs     |
| Ortie royale                                                 | Renouée liseron         |
| Crépis des toits                                             | Moutarde des champs     |
| Laiteron des champs                                          |                         |
| Canola spontané (canola non tolérant à l'imazamox seulement) |                         |

\*Consulter l'étiquette pour les cultures et les doses spécifiques.

## PRINCIPALES CULTURES

Blé (de printemps, d'hiver, dur),  
orge, avoine

## PRINCIPE ACTIF

Florasulam

## GROUPE D'HERBICIDES

2

## FORMULATION

25 % WDG

## COMPARABLE À

PrePass® Flex

## MODE D'ACTION

Inhibiteur de l'ALS

## EMBALLAGE

10 bouteilles de 648 g

## NUMÉRO D'HOMOLOGATION

35586



◀ Consulter l'étiquette pour la liste complète des mauvaises herbes supprimées, les directives d'application détaillées et les restrictions.

© 2025 Albaugh SARL. Tous droits réservés. Albaugh, le logo A et Clorvante sont des marques déposées d'Albaugh SARL. Prepass est une marque de commerce de Corteva. TOUJOURS LIRE ET SUIVRE LE MODE D'EMPLOI SUR L'ÉTIQUETTE DU PESTICIDE. L'utilisation d'un pesticide de façon non conforme aux recommandations sur son étiquette constitue une infraction à la loi fédérale.